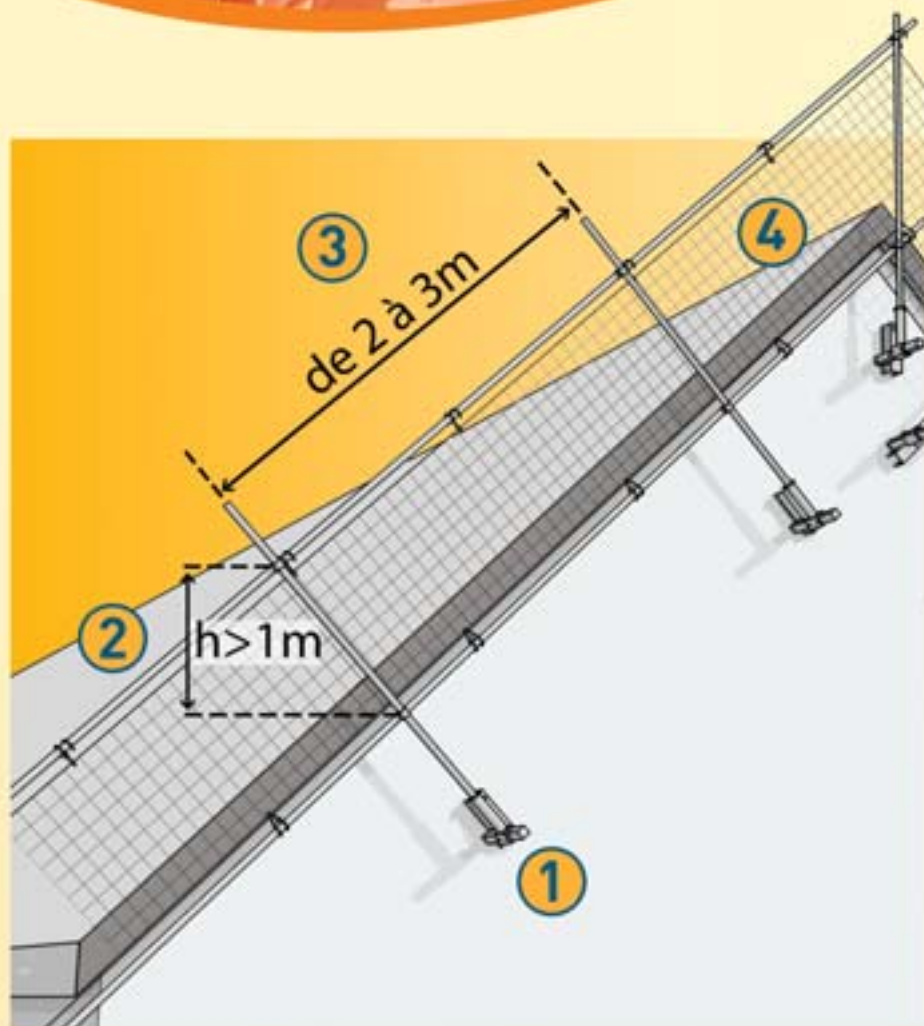


→ Garde-corps de rives (pignons)

SECURITE 89
sur
toitures

Cram Bourgoigne
et Franche-Comté



- 1 Supports de potelet à tiges traversantes réglables**
pour s'adapter aux débords de toiture
- 2 Potelet dépassant de 1 m au dessus de la rive**
perpendiculaire à la toiture ou à la verticale
prévoir des potelets de 1,50 m, situés à moins de 20 cm de la rive
- 3 Espacement des potelets**
2 à 3 m si on utilise des lisses métalliques hautes et basses
fixées avec bloqueurs à clavette ou des colliers sur les potelets
- 4 Filet de sécurité maille 10 x 10 (NF EN 1263-1)**
fixé tous les 1 m en partie haute et basse



La mise en place et le retrait des garde-corps de rive engendrent des risques s'ils ne sont pas réalisés avec une nacelle élévatrice



**> En cas de débord de toiture
avec pannes dépassantes
de résistance suffisante**

On pourra utiliser des pinces verrouillables



**> Les règles relatives à la hauteur
et à l'écartement des potelets**

restent les mêmes que pour l'utilisation
des supports à tige traversante

